

# Conseiller en vente et bien-être des petits animaux domestiques

RÉF | 7221

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Réaliser la vente des animaux et des produits;
- Assurer le bon état marchand du rayon ou du magasin;
- Garantir le bien-être et les soins des animaux;
- Dispenser des conseils relatifs au bien-être et aux soins des animaux;
- Coordonner et encadrer.

### Programme

#### • Cours Professionnels :

Environnement professionnel et bien-être et soins des animaux; Acte de vente et mise en évidence de la marchandise/réassort; Connaissances des espèces animales; Bases du comportement; Coordination et encadrement.

#### • Pratique professionnelle :

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

- **Convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**.
- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique

professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

**Certification(s) visée(s)** Diplôme de coordination et d'encadrement

**Type de formation** [Alternance PME](#)

## ORGANISATION

**Durée** 1 an

**Horaire** En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

**Début** Septembre

**Coût** 325 euros par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 de moins de 2 mois -

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

- OU** 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
- OU** CESI;
- OU** 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
- OU** Certificat d'apprentissage;
- OU** Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

## Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

## EN PRATIQUE

### Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

### Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

## Organisme

### efp / SFPME- Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b  
1180 Uccle  
Tél: efp 0800 85 210  
<http://www.efp-bxl.be>